

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Mme Danielle GRANOUILLET  | Mr Thierry TISSERAND  |
| Mr Jean-Baptiste GIRARD   | Mme Isabelle GROUIEC  |
| Mme Agnès TARTRY - LAVEST | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| Mr Daniel PEYNON          | Mr Cédric DAUDUIT     |
| Mme Annick FORESTIER      | Mr Florent MONEYRON   |
| Mme Déolinda DE FREITAS   | Mme Nicole BOUCHERAT  |
| Mr Alain COSSON           | Mr Jean-Louis DERBIAS |
| Mme Marie-France MARMY    | Mme Michelle CIERGE   |
| Mr Christian BOURNAT      | Mr Bernard FRASIAK    |
| Mr Guillaume FRICKER      | Mr Yannick DUPOUE     |
| Mme Sylvie ROCHE          | Mr Antoine LUCAS      |
| Mme Anne Marie OLIVON     | Mme Laurence GONINET  |

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 24 / Représentés : 8      Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP)**

## AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire qui existait en M14 et que la nomenclature M57 incite très fortement.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la création des quatre AP/CP suivantes qui feront l'objet d'un suivi régulier et seront réactualisées dès que nécessaire.

| N° AP   | Objet  | Année création | Montant ouvert | CP 2024   | CP 2025   | CP 2026   | Inscriptions BP 2024 | Reste à réaliser 2023 |
|---------|--|----------------|----------------|-----------|-----------|-----------|----------------------|-----------------------|
| 2022001 | Construction du pôle ressources Duchasseint      | 2024           | 6 000 000€     | 2 500 000 | 2 500 000 | 1 000 000 | 1 500 000€           | 1 924 469.80€         |
| 2023001 | Skate park intercommunaux                        | 2024           | 600 000€       | 200 000   | 350 000   | 50 000    | 158 760€             | 91 240.00€            |
| 2023002 | Réhabilitation dans le cadre de l'OPAH et du PIG | 2024           | 492 000€       | 162 000   | 170 000   | 160 000   | 162 000€             | 0€                    |
| 2024001 | Création voie verte de la voie romaine           | 2024           | 700 000€       | 100 000   | 300 000   | 300 000   | 80 000€              | 0€                    |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente